

**BEAUCE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**  
**Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

DOCUMENT GRAPHIQUE  
 Zones naturelles  
 et agricoles

Echelle : 1/5000ème



**Légende**

- Limite de zone
- Marge de recul inconstructible départementale
- Marge de recul en application de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme.
- Périmètre des secteurs dans lesquelles s'appliquent des prescriptions d'isolement acoustique.
- Eléments protégés au titre de l'article L. 123-1 7° du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé (EBC)
- Emplacements réservés  
E.R 1 Agrandissement de la mairie  
E.R 2 Elargissement du chemin de la Quenoisière
- Site archéologique
- Zone inondable et limite de zone inondable
- Zone humide

**Zones urbaines**

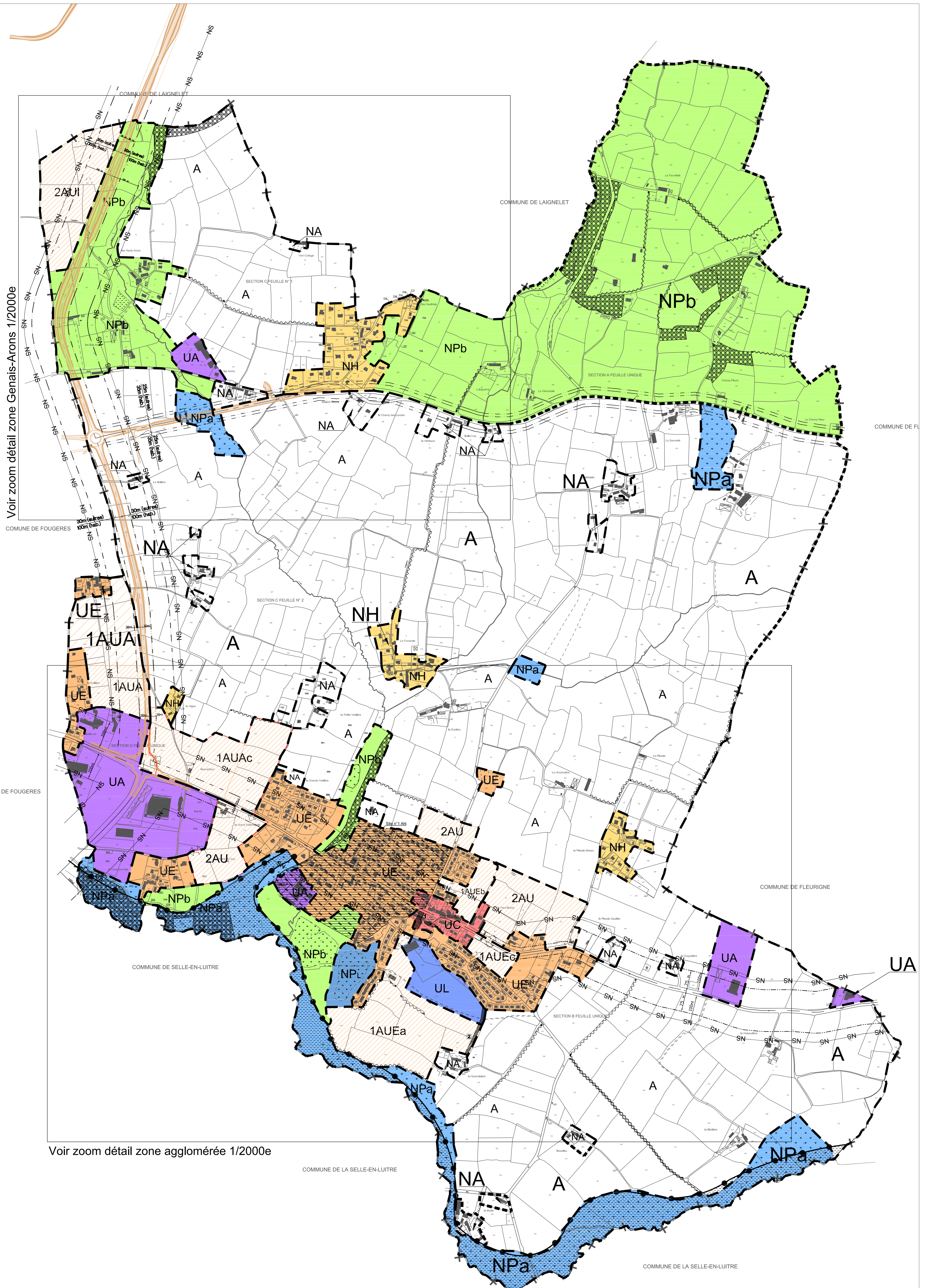
- UC Zone urbaine comprenant le centre traditionnel
- UE Zone urbaine, comprenant les extensions récentes
- UA Zone urbaine à vocation d'activités
- UL Zone urbaine à vocation sportive et de loisirs

**Zones à urbaniser**

- 1AUE Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
- 1AUA Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activité
- 2AU Zone à urbaniser à moyen et long terme

**Zones naturelles et agricoles**

- A Zone agricole
- NA Zone naturelle urbanisée au coeur de la zone agricole
- NPa Zone naturelle à protéger strictement de toute utilisation
- NPL Zone naturelle à vocation de loisirs
- NPb Zone naturelle à protéger en raison de la qualité du paysage et des éléments qui le composent
- NH Zone naturelle de hameaux



Voir zoom détail zone Genais-Arons 1/20000e

Voir zoom détail zone agglomérée 1/20000e